



**FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE LA PÊCHE SPORTIVE EN EAU DOUCE**

**RÈGLEMENT OFFICIEL F.I.P.S.e.d. DES ÉPREUVES
INTERNATIONALES DES NATIONS**

“STREET FISHING”

ORGANISATION

- 1- Les épreuves internationales officielles seront organisées par les Fédérations nationales affiliées à la C.I.P.S. La Fédération organisatrice sera officiellement responsable de l'épreuve considérée.
- 2- Seuls pourront participer les adhérents d'une Fédération nationale affiliée à la C.I.P.S. et à la F.I.P.S.e.d. et à jour de cotisation; ils devront être désignés par leurs Fédérations.

Les pêcheurs composant l'équipe devront être de la nationalité du pays qu'ils représentent. Seul sera admis un (1) concurrent étranger si les conditions suivantes sont remplies:

- a) il devra être résident depuis minimum 5 ans dans le pays concerné et être en possession d'un document officiel l'attestant;
- b) la demande devra être faite par la Nation qu'il désire représenter.

Un concurrent ayant déjà participé à un Championnat du Monde ou à une rencontre internationale sous les couleurs d'une Nation ne pourra concourir sous les couleurs d'une autre Nation.

Tous les concurrents devront toujours pouvoir justifier de leur nationalité soit par une pièce d'identité, soit par un passeport.

Toutes les pièces justificatives devront être présentées à la 1^{ère} réunion des capitaines.

Pour tous les Championnats du Monde et de Zones (exemple: Championnat d'Europe), seules seront admises les équipes des Fédérations nationales **affiliées à la F.I.P.S.e.d.**

Pour prétendre organiser des championnats, une Nation aura obligation d'avoir participé au moins une fois dans les trois dernières années au championnat qu'elle souhaite organiser.

Un pré-programme devra impérativement être adressé au secrétariat de la F.I.P.S.e.d. avant le 31 octobre de l'année précédente.

Excepté pour les Mondiaux de la Pêche, la F.I.P.S.e.d. est officiellement chargée de réaliser tous les imprimés, les classements et les palmarès de tous les championnats;

pour cela la Nation organisatrice devra prendre en charge le séjour complet (chambre, repas et banquet de clôture) de la personne assumant ce travail; ce séjour pourra débuter la veille du 1^{er} jour d'entraînement jusqu'au lendemain du banquet de clôture; la F.I.P.S.e.d. prendra en charge son déplacement.

Pour tous les championnats organisés par la F.I.P.S.e.d., la Nation organisatrice devra prendre en charge le séjour complet (chambre, repas et banquet de clôture) de deux membres du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d., plus la personne responsable des classements; ce séjour pourra débuter la veille du 1^{er} jour d'entraînement jusqu'au lendemain du banquet de clôture.

Un championnat ne pourra être confié à une Nation si elle ne prend pas l'engagement de remettre à l'eau les poissons vivants (interdiction de tuer les poissons).

La Nation, organisatrice d'un Championnat du Monde ou de Zone, se chargera d'acquérir les trophées financés par la F.I.P.S.e.d.; les organisateurs devront prévoir 3 trophées pour l'épreuve par équipe et 6 trophées pour l'épreuve par DUO. Le montant maximum remboursé par la F.I.P.S.e.d. sera de € 450 pour les 9 trophées. Les trophées devront être pourvus d'une plaque où sera gravé "F.I.P.S.e.d." ou du logo puis le lieu et les dates du championnat. Une facture sera exigée également pour justifier les dépenses des trophées. Si ces dispositions (plaques ou logo et facture) ne sont pas respectées, il n'y aura aucune indemnité de la F.I.P.S.e.d. La F.I.P.S.e.d. fournira les médailles.

Les programmes et invitations concernant tous les championnats ne doivent être adressés qu'aux Nations adhérentes à la F.I.P.S.e.d. (il ne doit pas y avoir d'invitations adressées à des clubs ou des individuels).

- 3-** Chaque Nation adhérente à la C.I.P.S. ne pourra présenter qu'une seule équipe; l'équipe officielle sera composée de 8 personnes: 2 DUOS de pêcheurs, 2 remplaçants désignés à l'avance, un capitaine et un délégué. **Le remplacement, une fois effectué, il sera définitif.**

Les noms des 6 concurrents doivent être finalisés et communiqués aux organisateurs au moment de l'accréditation de leur délégation; ils ne peuvent être modifiés par la suite, sauf en cas de force majeure.

Aucun compétiteur ne sera admis à titre individuel.

Avant le début de chacune des deux manches, le capitaine pourra effectuer des changements de compétiteurs parmi ceux désignés sur la feuille de participation au championnat. Il sera possible de remplacer soit un soit deux membres d'un DUO; deux compétiteurs de DUOS différents pourront aussi être remplacés par les deux réserves officielles. Deux changements maximum seront admis. Les substitutions qui prévoient le passage d'un compétiteur d'un DUO à un autre DUO sont interdites. En aucun cas, au cours d'une épreuve, un compétiteur qui a été remplacé ne pourra être réintégré ultérieurement dans l'équipe.

En cas de blessure ou de maladie en cours d'épreuve, le titulaire concerné pourra céder sa place à un des remplaçants. Le remplaçant pourra utiliser son matériel de pêche; ce changement devra être autorisé par un membre du jury. Un titulaire qui a été remplacé lors de la première journée de compétition ne pourra pas participer à la 2^{ème} journée de compétition.

- 4-** Les épreuves se disputeront dans les fleuves, rivières, canaux, lacs ou plans d'eau situés dans les Villes.

- 5- Le parcours ne devra présenter aucun danger pour les concurrents et les spectateurs; il devra permettre une pêche du bord sans pénétrer dans l'eau.

Si un pont est la limite extérieure du parcours, les compétiteurs sont autorisés à lancer sous ce pont et envers la fin du parcours. Si un pont est la limite entre 2 secteurs, les compétiteurs ne sont pas autorisés à lancer sous le pont en direction de l'autre secteur.

Une visite du parcours, susceptible d'être sélectionné pour un championnat, sera effectuée par un ou plusieurs membres de la Commission Technique **ou un délégué compétent désigné par la F.I.P.S.e.d.** dans la même période de l'année prévue pour l'organisation de l'épreuve concernée: la F.I.P.S.e.d. prendra en charge le déplacement (avion, train ou voiture) du ou des membres de la Commission Technique et l'organisation assurera les déplacements sur place à partir de l'aéroport ou de la gare ainsi que le séjour (hôtel et repas). Le compte rendu de la visite sera présenté, pour décision, au Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. L'accord définitif ou le refus de la F.I.P.S.e.d. sera signifié par celle-ci à la Nation candidate.

Pour l'hébergement, les Nations participantes auront deux possibilités:

- 1- Soit choisir l'hébergement officiel proposé par la Nation organisatrice (facultatif); dans ce cas, cette Nation devra indiquer les conditions de séjour, à savoir:

- préciser le prix en ½ pension, par personne, par nuitée, en fonction du nombre de personnes par chambre quel que soit la durée des séjours choisis. La Nation participante devra préciser les dates de son séjour (la notion séjour officiel usitée par beaucoup de Nations, à partir du jeudi n'a jamais figurée sur un quelconque règlement et ne doit donc pas être retenue);
- préciser le prix du banquet de clôture.

Les conditions d'hébergement proposées aux Nations relèveront de l'appréciation de la Commission Technique.

- 2- Soit choisir elles-mêmes leur hébergement.

Dans ce cas les Nations participantes auront l'obligation formelle d'en informer la Nation organisatrice au moment de l'inscription (fiche de participation).

Dans les deux cas de participation (par l'organisation officielle ou en dehors de l'organisation) le montant des droits d'inscription est fixé à 1.300 €; dans ces droits d'inscription seront compris 8 banquets de clôture (**4 compétiteurs, 2 remplaçants, 1 capitaine et 1 délégué**), 6 cartes de pêche pour la durée totale du championnat (pour l'entraînement officiel et les manches du championnat), l'assurance et les frais divers comme achats de souvenirs, coupes, challenges, etc.

Les Fédérations, en plus des médailles consacrées aux membres officiels de la Délégation, pourront demander des médailles supplémentaires (dans la limite de 3 maximum par équipe), sous paiement d'une contribution de 25 € par médaille supplémentaire, qui comprendra également le diplôme. Les frais pour les médailles supplémentaires devront être payés à la F.I.P.S.e.d. En aucun cas et sous aucun prétexte, des médailles en nombre supérieur à celui prévu au présent Règlement ne pourront être demandées à la F.I.P.S.e.d.

Pour les banquets de clôture, les Nations devront pouvoir disposer de places assises à table (que ce soit un service à table ou un buffet) en fonction du nombre de banquets

réservés par les Nations; le prix du banquet supplémentaire sera renseigné dans le programme envoyé par la Nation organisatrice.

Si rien n'est précisé à la date limite fixée par l'organisation, les Nations participantes devront obligatoirement se charger elles-mêmes de leur hébergement et seront redevables du droit d'inscription de 1.300 €.

Une Nation engagée par le formulaire d'inscription dans un championnat et absente, sera dans l'obligation de verser à la Nation organisatrice le droit d'inscription de 1.300 €. La Nation ne respectant pas cette règle se verra interdite de championnats et d'organisations (carton rouge pour la Nation).

Les Nations devront impérativement communiquer leur date d'arrivée à la Nation organisatrice et ce une semaine avant le 1^{er} jour d'entraînement officiel. Toute équipe absente (non arrivée) pour la première réunion des capitaines sera considérée comme FORFAIT et ne pourra donc pas participer au championnat (carton rouge pour l'équipe).

Les Nations organisatrices devront prévoir dans leur programme une liste d'hôtels, gîtes, chambres d'hôtes et campings situés dans un rayon de 20 kilomètres.

Sur les fiches d'inscription des Nations, les organisateurs devront se faire préciser le numéro de téléphone portable d'un délégué et d'un capitaine. Sur les programmes devront figurer les adresses et numéros de téléphone des services d'urgence (police, gendarmerie, pompiers, secours, hôpitaux, etc.).

Le championnat "STREET FISHING" se déroulera généralement en novembre. Cette indication pourra subir des modifications, même substantielles, en fonction des conditions climatiques présentes dans le pays choisi pour l'organisation et des caractéristiques du parcours de compétition.

- 6- Pour les épreuves, les compétiteurs pêcheront dans le parcours choisi par les organisateurs avec l'accord de la F.I.P.S.e.d. Le parcours de compétition sera clairement précisé (au moyen d'une mappe) dans le programme que les organisateurs doivent transmettre aux Fédérations affiliées à la F.I.P.S.e.d.

Le parcours doit être suffisamment étendu pour permettre à chaque DUO de disposer d'au moins 200 mètres de berge.

Les capitaines d'équipe, 1 par Nation, pourront s'approcher aux pêcheurs de leur équipe; les capitaines devront porter un brassard de couleur VERTE avec la lettre C correspondant à leur fonction. Les réserves et les délégués porteront un brassard de couleur ROUGE avec la lettre R pour les réserves et D pour les délégués. Lorsque les secteurs sont trop éloignés, le jury international peut autoriser une des réserves ou le délégué à entrer dans les secteurs. Dans ce cas, un seul capitaine par équipe (ou l'une des réserves ou le délégué) sera autorisé à l'intérieur d'un secteur.

RÉUNIONS DES CAPITAINES

- 7- La présence des commissaires généraux est souhaitable aux réunions des capitaines.

En cas d'absence d'un capitaine ou d'un délégué d'une Nation, le Président de la F.I.P.S.e.d. ou le représentant désigné de la F.I.P.S.e.d. effectuera le tirage au sort.

1^{ère} réunion - vendredi à 15h00 ou la veille de la 1^{ère} manche

Durant cette première réunion un jury international sera composé conformément à l'article 25 du présent règlement; ensuite les opérations suivantes seront effectuées:

- Appel des Nations.
- Informations diverses sur le déroulement du championnat.
- Constitution de deux (2) groupes composés d'un DUO de chaque équipe nationale participante et numérotés 1 et 2; pour ce faire, le capitaine de chaque équipe mentionnera le nom de chacun de ses pêcheurs sur les deux documents fournis par l'organisation puis en déposera un dans chacune des deux (2) boîtes. La composition des deux (2) groupes pourra également se réaliser, par tirage au sort, avec deux boules numérotées 1 et 2.
- Identification des zones fermées du parcours où la pêche et l'accès ne seront pas autorisés (pour des raisons de propriété privée, légales ou de sécurité).

2^{ème} réunion - samedi matin ou le matin de la 1^{ère} manche

- Affectation par tirage au sort des deux (2) groupes constitués à la 1^{ère} réunion des capitaines aux secteurs A ou B.
- Appel nominal des compétiteurs.
- Départ des DUOS et début de la première manche.

3^{ème} réunion - samedi après-midi ou après la 1^{ère} manche

- Résultats de la 1^{ère} journée communiqués aux Nations.
- Commentaires sur le déroulement de la manche.

4^{ème} réunion - dimanche matin ou le matin de la 2^{ème} manche

- Le deuxième jour, la composition des deux (2) groupes constitués d'un DUO de chaque équipe nationale participante sera la même que celle de la première manche.
- Les DUOS qui le premier jour ont pêché dans le secteur A, le deuxième jour pêcheront dans le secteur B et vice versa.
- Appel nominal des compétiteurs.
- Départ des DUOS et début de la deuxième manche.

Rappel: Les réunions des capitaines sont des réunions d'informations et de directives concernant le déroulement de la compétition. En aucun cas les réunions des capitaines sont destinées pour modifier les règlements. Les modifications des règlements sont faites lors de la réunion annuelle du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. en fonction des remarques faites par écrit par les Fédérations nationales à l'adresse du Secrétaire général de la F.I.P.S.e.d.

COMBINAISON

- 8-** La combinaison aux secteurs A et B des deux (2) groupes constitués lors de la 1^{ère} réunion des Capitaines devra être effectué, sous contrôle de l'organisation, au moins 60 minutes avant le début de la compétition, en présence des capitaines ou délégués de chacune des équipes ainsi que du ou des représentants de la F.I.P.S.e.d.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 9-** Les capitaines recevront pour chacun de leurs compétiteurs un brassard fourni par l'organisateur.

Les brassards des deux secteurs seront réalisés, soit avec des couleurs autres que le vert et le rouge, soit d'une couleur neutre avec un marquage de couleur différente par secteur. Le port du brassard est obligatoire.

- 10-** Les concurrents pourront rejoindre le lieu de pêche choisi par eux sans toutefois pouvoir utiliser aucun moyen de transport (c'est-à-dire qu'il ne sera autorisé à se déplacer qu'à pied).

- 11-** Il est interdit de fumer dans les secteurs durant les compétitions (carton jaune).

- 12-** Il y aura un commissaire par chaque DUO et trois commissaires généraux par secteur qui devront connaître parfaitement le règlement de l'épreuve. Les commissaires des DUOS de la nation organisatrice doivent être accompagnés d'un commissaire étranger tirés au sort parmi les nations présentes.

Les commissaires des DUOS devront vérifier la conduite de pêche des DUOS dont ils sont responsables. Lorsqu'un commissaire constate une irrégularité, il doit la signaler immédiatement aux compétiteurs qui lui sont assignés (et éventuellement au jury international si la gravité de l'infraction l'exige) sans qu'il y ait intervention de tiers (Athlètes, Capitaines, Délégués, spectateurs, etc.).

- 13-** Les espèces de poissons suivantes seront considérées comme valables: asp (*aspius*), black-bass (*micropterus* et *cichla*), brochet (*esox*), perche (*perca*), sandre (*lucius percii*), ide (*leuciscus idus*), silure (*silurus glanis*), etc. Cette liste peut être complétée par le Comité exécutif de la F.I.P.S.e.d. si cela s'avère nécessaire.

Les salmonidés tels que la truite (*salmo trutta* et al.), l'ombre (*thymallus thymallus*), le saumon (*salmo salar* et al.), le corégone (*coregonus lavaretus*), etc. ne peuvent en aucun cas figurer sur la liste des espèces valables.

Le programme de chaque championnat doit préciser les espèces de poissons qui seront considérées comme valables (au minimum 3 et au maximum 5) et, pour chacune des espèces susmentionnées, le nombre maximum de captures qui seront prises en compte pour l'établissement des classements (quotas).

Excepté une dérogation, les compétiteurs devront respecter les tailles légales des poissons lorsque que c'est nécessaire en fonction de la réglementation obligatoire dans certains pays. Les organisateurs communiqueront ces dispositions dans le programme de compétition et lors de la 1^{ère} réunion des capitaines (à charge pour ces derniers d'en informer leurs pêcheurs). Il est interdit d'entrer dans l'eau (carton jaune).

- 14-** A la fin des entraînements et des manches, les montages de lignes et les leurres ne devront pas être jetés à l'eau ou être laissés sur les zones de pêche (carton rouge).
- 15-** La compétition se déroulera par secteur, en deux manches dont chacune aura une durée de 5 heures sans interruptions.

Pendant les 5 heures de pêche, les DUOS pourront se déplacer librement dans tous les endroits présents dans leur secteur. Tous les déplacements effectués à l'intérieur du secteur doivent être effectués à pied.

Les deux pêcheurs qui composent chaque DUO doivent pêcher à proximité les uns des autres afin de contribuer à la validation des captures réalisées. La distance maximale autorisée entre les deux membres d'un même DUO est de 10 mètres.

Il est interdit aux membres d'un DUO de pêcher à moins de 10 mètres d'un pêcheur d'un autre DUO (carton jaune).

Les pêcheurs ne peuvent revendiquer leur place de pêche que dans le cas où ils sont tous les deux présents à cette place.

Les différents signaux sonores pour les différentes étapes des championnats devront être brefs; dans tous les cas, c'est le début du signal qui doit être pris en compte.

Le déroulement d'une manche se fera dans les conditions suivantes (exemple d'une manche qui commence à 10h00):

09h30- 1^{er} signal: indique aux DUOS qu'ils doivent se regrouper dans l'endroit choisi pour le départ pour se rendre sur le lieu de pêche de leur choix. Après ce signal, aucun apport de matériel et de leurres aux compétiteurs ne sera toléré (carton jaune).

09h55- 2^{ème} signal: indique aux DUOS qu'ils restent 5 minutes avant le début de la pêche.

10h00- 3^{ème} signal: début de la pêche d'une durée de 5 heures.

14h55- 4^{ème} signal: indique aux DUOS qu'ils restent 5 minutes avant la fin de la manche.

15h00- 5^{ème} signal: indique aux DUOS la fin de la manche.

A la fin de la manche, tout poisson pêché et encore dans l'eau (même s'il est dans l'épuisette) ne sera pas considéré comme valable et devra être immédiatement remis à l'eau sans être comptabilisé (carton jaune).

Son équipier devra rester présent durant cette durée et procéder à la validation du poisson (carton jaune).

- 16-** Chaque compétiteur devra respecter intégralement le règlement de l'épreuve (carton jaune).
- 17-** Seule la pêche aux leurres est acceptée (poissons nageurs, leurres souples, leurres métalliques, etc.). La pêche à la mouche artificielle, sous toutes ses formes, est interdite (exemples: mouches sèches, mouches nymphes, streamers, jig ou micro-jig en plumes ou poils, etc.) (carton rouge). Tout appât naturel sous toutes ses formes est formellement interdit (morts ou vivants, dans le formol, lyophilisés, vers de terre, encornets, lard, pain, végétaux, etc.) (carton rouge).

Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le milieu, la faune, la flore et la population afin de véhiculer une image positive de notre sport. Ils adopteront un comportement responsable visant à préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises (carton jaune).

Les formes, matériaux, dimensions, etc. des moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la pêche seront libres, en tenant compte des législations d'applications dans les différents pays d'accueil.

L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, amorçages, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que sur leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits (carton rouge).

Les leurres seront équipés d'hameçons simples, doubles ou triples avec un maximum de 2 hameçons en accord avec la réglementation locale. Une canne peut être équipée de deux leurres, mais il ne pourra pas y avoir plus de 2 hameçons au total (carton rouge).

L'échosondeur est autorisé uniquement pendant les entraînements (carton rouge).

Les gaffes et les fish-grip ou pinces à poissons sont interdites (carton rouge).

Le harponnage volontaire du poisson est interdit (carton rouge).

-18- En action de pêche, chaque compétiteur ne pourra utiliser qu'une canne à pêche munie d'un moulinet (carton rouge). Cependant les compétiteurs peuvent disposer de plusieurs cannes prêtées pour pêcher pendant l'épreuve.

L'action de pêche doit être effective uniquement avec la canne tenue en main et non avec la canne posée au sol ou sur autre chose avec leurre dans l'eau (carton jaune).

-19- L'utilisation d'une épuisette est obligatoire pour sortir un poisson de l'eau (carton jaune). Cependant, si le poisson a une petite taille (moins de 20 cm), cette disposition n'est pas obligatoire. Les épuisettes avec un filet métallique ou en cordage (fil de plastique ou corde noué) sont interdites en raison de leur caractère abrasif qui abime les poissons (carton jaune). L'idéal est le filet en caoutchouc mailles soudées.

-20- Les compétiteurs ne seront autorisés à recevoir aucune aide de quiconque (carton jaune); seul le capitaine sera autorisé à pénétrer dans l'emplacement des compétiteurs de son équipe exclusivement et il ne pourra donner ses conseils que verbalement (carton jaune); un capitaine d'équipe est autorisé à remettre de la nourriture et/ou des boissons à un compétiteur de son équipe. La remise doit être visible pour le commissaire.

Il ne sera pas autorisé à pénétrer dans l'espace d'un pêcheur qui ne fait pas partie de son équipe (carton jaune).

-21- 1- Capture des poissons et leur validité

Les poissons seront valables si les conditions suivantes sont respectées:

- a) ils doivent être pris par la bouche, ou entre la bouche et les nageoires pectorales ou entre la bouche et les ouïes, avec au moins une branche de l'hameçon;
- b) ils doivent être sortis et remis délicatement à l'eau à l'aide de l'épuisette. Cependant, si le poisson a une petite taille (moins de 20 cm), cette disposition n'est pas obligatoire. Dans ce cas le poisson pourra être relâché de la main directement dans

- l'eau, pourvu qu'il n'y a pas de haute rive qui exigerait que le poisson soit jeté;
- c) si un poisson capturé par un pêcheur accroche la ligne d'un voisin direct, le poisson sera valable à condition que les 2 lignes en action de pêche se décrochent avant que le poisson soit capturé;
 - d) lorsque 2 pêcheurs ont capturé chacun un poisson (2 poissons) et que les lignes des 2 pêcheurs ont été accrochées l'une à l'autre, les deux poissons seront valables à condition que les 2 lignes en action de pêche se décrochent d'elle-même (sans aide) avant que les poissons soient capturés;
 - e) lorsque les lignes de 2 pêcheurs restent accrochées l'une à l'autre après la capture, les poissons (1 ou 2) ne seront pas valables et devront être remis immédiatement à l'eau (carton jaune).

2- Tailles légales à respecter

Lorsqu'une taille légale est à respecter et en cas de doute sur celle-ci, le commissaire participera à effectuer la mesure du poisson. La mesure s'effectue de la pointe des lèvres à l'extrémité de la queue disposée naturellement et en étendue maximum.

Après l'éventuelle vérification de la taille par le commissaire, le pêcheur effectuera la remise à l'eau du poisson uniquement à l'aide de l'épuisette avec maximum de précautions. Également dans ce cas, si le poisson a une petite taille (moins de 20 cm), il peut être relâché de la main directement dans l'eau.

-22- Les pêcheurs devront se déplacer discrètement et sans bruit (carton jaune).

Seules les personnes munies d'une "carte de presse" ou d'un document les accréditant en tant que journalistes pourront demander un badge qui leur permettra d'accéder au couloir réservé aux capitaines et aux réserves. Il est donc obligatoire que les journalistes s'accréditent auprès de l'organisation en présentant le document les accréditant en tant que tels.

-23- Un smartphone par pêcheur est obligatoire pour prendre les photos validant la prise des poissons et leurs mesures faites avec l'outil qui sera mis à la disposition de chaque pêcheur par l'organisateur.

Les photos doivent être immédiatement envoyées aux organisateurs via une application mobile spéciale (APP) fournie par les organisateurs eux-mêmes. L'utilisation de cette application est obligatoire.

La validation de la remise immédiate à l'eau d'un poisson pêché et mesuré doit être effectuée chaque fois par le commissaire du DUO.

Sur les photos des captures il est indispensable que le brassard, le badge ou le permis de pêche du pêcheur concerné soit visible.

En cas d'échec de l'APP d'enregistrement, des photos de la mesure du poisson pourront être prises par le commissaire et envoyées à l'organisation pour la vérification de cette prise.

L'usage d'oreillettes et de téléphones portables est permis aux pêcheurs pendant la compétition. Les walkie talkies sont interdits (carton jaune).

Sauf autorisation exceptionnelle du jury international, sur avis de la Commission Technique, les drones sont interdits durant la compétition et les entraînements (carton jaune).

-24- Durant l'épreuve, les commissaires d'un DUO se tiendront à une distance maximal de environ 10 mètres des pêcheurs de son DUO, soit à droite, soit à gauche, de manière à ne pas les gêner et à pouvoir surveiller les prises de leurs concurrents.

Si l'organisation ne dispose pas de suffisamment de commissaires, le jury pourra faire appel à des accompagnants étranger à l'organisation.

LE JURY

-25- Un jury international sera constitué dans le but d'examiner les éventuelles réclamations et d'appliquer les sanctions prévues au règlement; ce jury sera formé au cours de la première réunion des capitaines.

Le jury sera composé comme suit:

- Président de la F.I.P.S.e.d. ou son suppléant désigné par lui;
- Secrétaire général de la F.I.P.S.e.d.;
- Président de la Commission Technique de la F.I.P.S.e.d.;
- Membres présents du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d.;
- Délégué représentant la Nation organisatrice sauf s'il est de même nationalité que les membres cités ci-dessus excepté pour le Président de la F.I.P.S.e.d. (ou son suppléant) qui sera obligatoirement président du jury. Ce délégué devra parler une des 2 langues officielles de la F.I.P.S.e.d., à savoir le français ou l'anglais.

Les membres du jury doivent être au moins 3. Dans le cas où le nombre des membres ne serait pas obtenu, on devrait désigner des délégués de différentes Nations par tirage au sort. Ces délégués ne devront pas avoir la même nationalité que les représentants de la F.I.P.S.e.d. et de la Nation organisatrice.

Ces délégués devront obligatoirement être inscrits sur la fiche d'inscription des équipes; les capitaines ne pourront pas être désignés comme délégués.

Dans le cas où une infraction serait commise par un pêcheur, un DUO ou une équipe de même nationalité qu'un membre du jury, celui-ci (excepté le président du jury) ne pourra prendre part à aucun vote.

Les décisions du jury international seront prises à la majorité des voix; en cas d'égalité de voix, celle du Président de la F.I.P.S.e.d. ou de son représentant sera prépondérante.

Lorsqu'il constate une infraction au règlement durant la compétition, le membre du Jury a le droit d'intervenir immédiatement afin de signifier au pêcheur l'infraction commise et l'informer qu'il devra se présenter à la fin de la compétition (seul ou avec une personne de son choix) auprès du Jury qui décidera d'une éventuelle sanction: un avertissement (carton jaune) ou une disqualification (carton rouge).

Lorsque le capitaine d'une équipe (coach) ne respecte pas le règlement, par exemple il rentre dans la zone réservée aux pêcheurs pour les aider, pour quelque raison ce soit, il sera invité, au même titre que le pêcheur à se présenter auprès du Jury (carton jaune).

Les membres du jury devront être porteurs d'un signe distinctif "JURY"; ces membres seront présents sur le parcours de pêche pour recueillir les éventuelles réclamations. Les membres du jury peuvent être joignables par téléphone portable, donc les capitaines d'équipe recevront leurs numéros de portable.

-26- Les réclamations, sauf celles concernant le classement, devront être soumises au jury, au plus tard dans l'heure qui suivra la fin de la manche. Les réclamations pourront être formulées oralement mais elles devront être confirmées immédiatement par écrit. Le jury, exclusivement s'il l'estime nécessaire, peut visionner des photos ou film présentés par le délégué de l'équipe plaignante. Sous réserve que la ou les photos ou vidéos incriminantes pour un compétiteur ou une équipe et permettant le dépôt d'une réclamation officielle présenté au jury, n'ai pas déjà été diffusée ou partagée sur les réseaux sociaux. Dans le cas contraire la réclamation ne sera pas recevable.

Les réclamations ayant trait au classement devront être formulées au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats officiels. L'heure de publication devra figurer sur cette liste d'affichage.

Chaque réclamation écrite adressée au jury devra être obligatoirement accompagnée d'une caution de 200 € pour laquelle le Secrétaire général or un représentant de la F.I.P.S.e.d. devra fournir un reçu. Au cas où la réclamation ne serait pas reconnue fondée par le jury, la caution serait versée à la caisse de la F.I.P.S.e.d.

Les infractions et les avertissements devront être communiqués au jury; seul le jury pourra prononcer une disqualification. Tout pêcheur sanctionné devra être immédiatement informé.

Les membres du jury ainsi que les commissaires généraux devront faire respecter le règlement qu'ils devront connaître parfaitement.

-27- Le règlement rédigé dans les deux langues officielles devra être mis à la disposition du jury et des capitaines par l'organisation du championnat.

Les membres du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. seront porteurs d'un badge personnalisé et pourront circuler dans le couloir prévu pour les officiels. Ce badge ne sera valable que pendant la durée du mandat du Comité Directeur (4 ans).

BAREME DES SANCTIONS

-28- Les sanctions sont les suivantes:

- a) **Avertissement (carton jaune) pour infraction aux articles 11, 13 (quatrième §), 15 (quatrième §), 15 (septième §), 15 (huitième §), 15 (neuvième §), 16, 17 (deuxième §), 18 (deuxième §), 19, 20 (premier §), 20 (deuxième §), 21.1e, 22 (premier §), 23 (sixième §), 23 (septième §), 25 (septième §), 25 (huitième §) et 36.2d.**

- b) **Disqualification (carton rouge) pour infraction aux articles 14, 17 (premier §), 17 (quatrième §), 17 (cinquième §), 17 (sixième §), 17 (septième §), 17 (huitième §), 18 (premier §), 25 (septième §), 32, 35, 36.1 (premier §), 36.2b, 36.2c et 37 (deuxième §) et pour la deuxième infraction aux articles 11, 13 (quatrième §), 15 (quatrième §), 15 (septième §), 15 (huitième §), 15 (neuvième §), 16, 17 (deuxième §), 18 (deuxième §), 19, 20 (premier §), 20 (deuxième §), 21.1e, 22 (premier §), 23 (sixième §), 23 (septième §), 25 (septième §), 25 (huitième §) et 36.2d.**
- c) **Avertissement à la Nation/équipe (carton jaune) pour infraction à l'article 34b (troisième §).**
- d) **Disqualification de la Nation/équipe (carton rouge) pour infraction aux articles 5 (neuvième §) et 5 (dixième §).**
- e) Lorsqu'un DUO est disqualifié pour une infraction commise dans une manche, celui-ci sera disqualifié dans le classement du secteur de la manche concernée.
- f) Dans ce cas le DUO se verra attribuer un nombre de points équivalent au nombre des DUOS participantes +1. Lorsqu'un DUO est disqualifié, les DUO classés à la suite garderont leurs places initiales (exemple: X classé 8^{ème} est disqualifié, les suivants garderont leur place et marqueront 9 points, 10 points, etc.).
- g) Une Nation recevant un avertissement du jury verra ce dernier noté à son dossier pour une durée de 3 ans à partir de la date de la sanction. En cas de nouvelle infraction accomplie lors des 3 éditions suivantes du même championnat, celle-ci sera considérée comme une récidive et le jury se prononcera en tenant compte de cette récidive et en fonction du barème des sanctions.
- h) Un DUO recevant un avertissement du jury verra ce dernier noté à son dossier pour une durée de 3 ans à partir de la date de la sanction. En cas de nouvelle infraction accomplie lors des 3 éditions suivantes du même championnat, celle-ci sera considérée comme une récidive et le jury se prononcera en tenant compte de cette récidive et en fonction du barème des sanctions.
- i) Le Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. aura la possibilité, soit sur le champ, soit à postériori, de sanctionner des pêcheurs voire des capitaines ou des réserves sur des infractions ou des mauvais comportements autres que ceux prévus aux règlements officiels.

-29- Les membres du Comité Directeur de la F.I.P.S.e.d. seront autorisés à pénétrer sur le parcours pour constater toutes les infractions.

CLASSEMENTS

-30- 1- CLASSEMENT DES DUOS PAR SECTEUR DANS LES MANCHES

- a) Le classement par secteur de chaque manche sera effectué sur la base des points (1 point par) obtenus en additionnant la longueur de chaque poisson capturé par les deux pêcheurs constituant le DUO.

Le DUO qui obtient le plus grand nombre de points recevra 1 point "places", 2 points "places" au deuxième et ainsi de suite.

- b) En cas d'égalité de points dans un même secteur, les DUOS concernés marqueront un nombre de points "places" équivalent à la moyenne des places qu'ils auraient dû occuper (exemple N° 1: 2 DUOS ex-æquo à la 5^{ème} place marqueront (5+6): 2 = 5,5 points "places"; exemple N° 2: 3 DUOS ex-æquo à la 8^{ème} place marqueront (8+9+10): 3 = 9 points "places").
- c) Les DUOS sans poisson ou "capots" se verront attribuer un nombre de points équivalent à la moyenne des places non attribuées dans un même secteur (exemple N° 1: 24 DUOS, 12 classés occupant les 12 premières places avec des points "places" allant de 1 à 12, les suivants marqueront (13+24): 2 = 18,5 points "places". Exemple N° 2: 29 DUOS, 5 classés marquant de 1 à 5 points "places", les 24 DUOS "capots" marqueront: (6+29): 2 = 17,5 points "places". Exemple N° 3: 29 DUOS, 26 classés, les 3 "capots" marqueront: (27+29): 2 = 28 points "places". S'il subsiste un seul "capot" ou un ou plusieurs DUO absents dans un secteur, ils marqueront un nombre de points "places" correspondant à la dernière place (exemple: 29 DUOS, 28 classés, le "capot" marquera 29 points "places").

2-CLASSEMENT PAR DUOS DANS LES MANCHES

- a) Les DUOS seront classés sur la base des points "places" obtenues dans le secteur concerné. Les DUOS qui ont obtenu 1 point "places" sont classée premiers, suivis par les DUOS avec 2 points "places" et ainsi de suite.
- b) En cas d'égalité de points "places", les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de points réalisés.
- c) En cas d'égalité de points, les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de prises capturées.
- d) Si une nouvelle égalité se vérifie, les DUOS seront départagés par la plus grande prise capturée.

3- CLASSEMENT PAR EQUIPES DANS LES MANCHES

- a) Addition des points "places" obtenues dans chaque secteur par les DUOS d'une même équipe.
L'équipe totalisant le plus petit nombre de points "places" sera classée 1^{ère} et ainsi de suite.
- b) En cas d'égalité de points "places", les équipes concernées seront départagées par le plus grand total des points réalisés par les DUOS d'une même équipe.
- c) En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par le plus grande nombre de points obtenu par un des DUOS de l'équipe.
- d) Si une nouvelle égalité se vérifie, les équipes seront classées sur la base de prises des DUOS d'une même équipe.
- e) Si l'égalité persiste, les équipes concernées seront départagées par la plus grosse prise capturée par un des DUOS d'une équipe.

4- CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR DUOS

- a) Addition des points "places" obtenues par chaque DUO dans les deux manches; le DUO qui totalisera le plus petit nombre de points "places" sera classé 1^{er} et ainsi de suite.
- b) En cas d'égalité de points "places", les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de points totaux réalisé au cours des deux manches.
- c) En cas de nouvelle égalité, les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de points totaux réalisé au cours d'une des deux manches.
- d) Si l'égalité persiste, les DUOS seront départagés par le plus grand nombre de prises sur les deux manches.
- e) Les DUOS n'ayant pas participé à toutes deux les manches figureront en fin de classement dans l'ordre des points "places" qu'ils ont obtenues (en premiers, les DUOS qui ont participé aux deux manches, suivis par les "DUOS" qui n'ont pris part qu'à une seule manche). Pour cette raison, lorsqu'un ou deux remplacements sont effectués dans un "DUO", le "DUO" sera classé après ceux qui ont fait tous les manches dans la composition originale. Le classement du "DUO" dans lequel des remplacements ont été effectués sera donc établi en tenant compte de la composition du "DUO" qui a effectué le plus de jours de compétition.

5- CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR ÉQUIPES

- a) Addition des points "places" obtenues dans les deux manches par les DUOS d'une même équipe; l'équipe qui totalisera le plus petit nombre de points "places" sera classée 1^{ère} et ainsi de suite.
- b) En cas d'égalité de points "places", les équipes concernées seront départagées par le plus grand nombre de points totaux réalisés par les DUOS d'une même équipe au cours des deux manches.
- c) Si l'égalité persiste, les équipes seront départagées par le plus grand nombre de points totaux réalisé par les DUOS d'une même équipe au cours d'une des deux manches.
- d) S'il y a encore d'ex æquo, les équipes seront départagées par le nombre de prises des DUO d'une même équipe sur les deux manches.
- e) Si l'égalité persiste, les équipes concernées seront départagées par la plus grosse prise capturée par un des DUOS d'une équipe sur les deux manches.

6- PALMARES DES NATIONS

Un classement mondial, et des différentes zones, par Nations sera réalisé pour tous les championnats en tenant compte des 5 meilleurs résultats obtenus au cours des 6 dernières années. Ce classement sera mis à jour chaque année et sera publié sur le site internet de la F.I.P.S.e.d.

Les Nations reprises dans ce classement et qui pour une quelconque raison ne participent pas à un championnat, se verront attribuer un nombre de points "places" égal au nombre de pays participant cette année-là plus 1.

-31- Le classement sera effectué par personne chargée par la F.I.P.S.e.d. ou, si elle est absente, par l'organisation en présence du Président de la F.I.P.S.e.d. ou de son représentant ainsi qu'éventuellement des membres du jury.

LONGUEUR DES CANNES

-32- La longueur des cannes est limitée à 3 mètres maximum (carton rouge).

ASSURANCE "RESPONSABILITÉ CIVILE"

-33- **OBLIGATION** aux organisateurs de souscrire une assurance "RESPONSABILITÉ CIVILE" pour l'organisation de toute épreuve (depuis le jour d'entraînement jusqu'à la fin du banquet de clôture); une attestation de la compagnie d'assurances certifiant que la globalité de l'événement est bien couverte par un contrat "RESPONSABILITÉ CIVILE" devra être fournie au Président de la F.I.P.S.e.d. 2 mois avant la compétition.

ENTRAÎNEMENT

-34- a) Les entraînements officiels devront obligatoirement se dérouler dans le même cours d'eau où se tiendra la compétition.

b) Le parcours officiel et le parcours d'entraînement, qui doivent coïncider, seront gérés de la façon suivante:

1) deux jours d'entraînement officiel: l'avant-veille et la veille de la première manche.

Le temps de pêche des entraînements devra être au moins le même que celui des manches du championnat;

2) deux jours de compétition: vendredi et samedi.

Un document avec les directives techniques spécifiques à chaque parcours sera fourni aux Nations participantes.

Lors des entraînements officiels, seuls les 6 membres de l'équipe (4 compétiteurs et 2 réserves) seront autorisés à pêcher sur les parcours (carton jaune pour l'équipe).

OUVRAGES ÉLECTRIQUES

-35- Aux pêcheurs il sera formellement interdit de pêcher à un minimum de 25 mètres de distance de part et d'autre de l'aplomb de toutes installations électriques (ligne électrique, transformateur, pylône, etc.) (carton rouge).

DISPOSITIONS EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES OU HYDRAULIQUES

-36- 1- LES MAUVAISES CONDITIONS SE DÉCLARENT AVANT OU PENDANT LA PRÉPARATION

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'installer à sa place ni à monter son matériel; un signal indiquera le report de l'installation ou l'arrêt de la préparation (carton jaune). Si les conditions atmosphériques ou hydrauliques le permettent et dans la limite des possibilités du programme horaire, l'épreuve pourra se dérouler normalement.

Si les conditions atmosphériques ou hydrauliques ne s'améliorent pas ou si le programme horaire ne le permet plus la manche sera purement et simplement annulée. Celle-ci ne sera pas reportée et le classement sera effectué sur la manche disputée. La manche ne sera pas récupérée.

2- LES MAUVAISES CONDITIONS SE DÉCLARENT PENDANT LA MANCHE

Avec l'autorisation du jury, l'organisation, par les commissaires des différents DUOS, fera un signal signifiant:

- a) l'arrêt immédiat de la pêche (1^{er} signal de l'organisation);
- b) les pêcheurs doivent arrêter de pêcher (carton rouge) et les poissons encore accrochés au moment du signal ne sont pas valables;
- c) les cannes à pêche doivent être posées au sol, dans la zone de pêche, et les pêcheurs doivent se mettre à l'abri en s'éloignant des cannes de pêche (carton rouge);
- d) interdiction de manipuler du matériel durant l'arrêt de la compétition (carton jaune);
- e) si les conditions atmosphériques ou hydrauliques le permettent, reprise de l'épreuve par un 2^{ème} signal qui autorisera les pêcheurs à rejoindre leur place;
- f) un 3^{ème} signal préviendra les pêcheurs que la compétition reprendra dans 5 minutes et les pêcheurs peuvent préparer leur matériel;
- g) un 4^{ème} signal, 5 minutes après, autorisera la reprise de la pêche.

L'orage ne faisant pas partie de la compétition, la manche sera prolongée en fonction de la durée de l'arrêt (orage).

Maximum 2 interruptions seront autorisées lors d'une manche et la durée de ces 2 interruptions additionnées sera d'1 heure maximum faute de quoi, la manche sera définitivement arrêtée.

Le jury pourra réduire la durée de la manche si le programme horaire ne permet pas d'aller au terme de la manche (décision du jury).

Dans le cas où la météo ou les conditions hydrauliques ne permettent pas le bon déroulement de la compétition, le jury peut décider d'annuler une manche. Celle-ci ne sera pas reportée et le classement sera effectué sur la manche disputée. La manche ne sera pas récupérée.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

-37- La F.I.P.S.e.d. adhère au code mondial anti-dopage appliqué par la C.I.P.S.

Lors d'un championnat les pêcheurs désignés pour être contrôlés devront obligatoirement se présenter dans les délais définis en fonction des directives de la F.I.P.S.e.d. ou du jury. Le pêcheur désigné qui ne se présente pas pour être contrôlé, sera disqualifié de l'épreuve et sanctionné de la dernière place + 1 pour toutes les journées auxquelles il aura participé (carton rouge).

Les frais occasionnés par les contrôles anti-dopage **effectués lors des championnats** sont à charge des Nation organisatrices. Tous contacts avec les N.A.D.O. (National Anti-Doping Organizations) de chaque Nation devront être tenus **par la C.I.P.S. comme une autorité de contrôle.**

L'organisateur du championnat sera responsable du matériel et de l'équipement du pêcheur désigné, lorsqu'il doit se rendre au contrôle anti-dopage.

La C.I.P.S., en qualité d'Autorité de contrôle, émettra sur le Système ADAMS l'ordre de mission correspondant, avec l'instruction concernée pour les tests de contrôle du dopage.

Une copie du Formulaire de Contrôle du Dopage (FCD) signé par le médecin qui a effectué les tests, doit être envoyée au secrétariat de la C.I.P.S. cipssecretariat@cips-fips.com ou remise immédiatement après la compétition au délégué officiel de la F.I.P.S.e.d. présent sur place, qui la transmettra à la C.I.P.S.

Les athlètes participant aux Championnats, en s'inscrivant, acceptent implicitement toutes les règles antidopage de l'A.M.A.

Les sportifs dont la pathologie nécessite d'un traitement avec une substance ou une méthode interdite, doivent présenter une Autorisation pour Usage Thérapeutique (AUT) en suivant soigneusement la procédure de demande d'AUT de la C.I.P.S.

Pour demander l'AUT il ou elle doit donc utiliser le formulaire qui peut être téléchargé du site internet de ITA: <https://ita.sport/resource/international-testing-agency-therapeutic-use-exemption-tue-application-form/>.

La demande d'exemption doit être envoyée au suivant courriel: tue@ita.sport.

Les sportifs doivent consulter la liste des substances interdites sur les liens suivants: <https://www.wada-ama.org/en/resources/world-anti-doping-code-and-international-standards/prohibited-list>.

PUBLICITÉ SUR LES BRASSARDS

-38- La publicité n'est pas obligatoire.

La hauteur des caractères de la publicité sur les brassards ne peut être supérieure à 3 cm; la publicité n'est autorisée que sur la partie basse des brassards.

**TAXES F.I.P.S.e.d. ET C.I.P.S.**

-39- Une participation de **€ 200,00** par Nation participante est applicable au profit de la F.I.P.S.e.d.

Une participation de € 500,00 de la Nation organisatrice est applicable au profit de la C.I.P.S. (à payer sur le compte bancaire de la C.I.P.S.).

CEREMONIE D'OUVERTURE ET REMISE DES TITRES AUX VAINQUEURS

-40- La cérémonie d'ouverture et de présentation des équipes et la cérémonie de remise des prix aux vainqueurs doivent être ouvertes par l'hymne officiel de la C.I.P.S.

La cérémonie d'ouverture et de présentation des équipes devra se dérouler l'avant-veille de la première manche à 18h00. La durée de cette cérémonie ne devra pas excéder 2 heures et devra être terminée au plus tard à 20h00.

Les trois premières Nations et les trois premiers DUOS recevront officiellement les médailles d'OR, d'ARGENT et de BRONZE. Conformément aux procédures adoptées au niveau international, la cérémonie de remise des prix sera accompagnée de l'hymne national de l'équipe ou du DUO classés à la première place. De plus, les drapeaux nationaux des équipes ou des DUOS classés aux trois premières places seront hissés. Les médailles seront offertes par la F.I.P.S.e.d. et remises par son représentant officiel.

Les Athlètes Champions du Monde (individuels et par équipe) recevront en outre un écusson à apposer sur leur uniforme afin qu'ils puissent être identifiés comme détenteurs du titre mondial pour l'année en cours.

Lors de la cérémonie de remise des prix aux DUOS, ceux qui sont classés quatrième et cinquième devraient également être appelés sur le podium, mais aucune médaille ne sera décernée.

Un diplôme attestant le résultat obtenu sera remis à tous les membres officiels des 3 premières Nations classées, présents lors de la remise des prix, ainsi qu'aux 5 premiers DUOS classés.

Toutes autres récompenses seront attribuées de façon équitable aux équipes participantes. Les Nations participantes devront apporter leur drapeau et leur hymne national.

Pour la proclamation des résultats officiels, un maximum de 8 personnes, représentant une Nation, pourront accéder au podium pour la remise des médailles et l'écoute de l'hymne national de la Nation victorieuse.

TRADUCTIONS

-41- En cas de litige sur l'interprétation du règlement, seule la version française sera considérée comme originale et de référence.

OBLIGATIONS

-42- OBLIGATION pour la Nation organisatrice d'un Championnat du Monde ou de Zone (Europe, etc.) de:

- a) faire graver les trophées de la F.I.P.S.e.d. (plaquette ou logo);
- b) adresser les programmes et toutes les informations dans les deux langues officielles (anglais et français).

Le Président de la F.I.P.S.e.d.
Ugo Claudio MATTEOLI



Le Secrétaire Général de la F.I.P.S.e.d.
Barbara DURANTE

